

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023.12.66

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mme et MM. Gaëlle RAYNAUD, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 23 00025

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- DIA n° 069 108 23 00025 déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur Guy FERRANDEZ pour la parcelle cadastrée section A n° 692 située en zone UA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

